

En pratique

- La validation et la convocation sont envoyées par courriel deux semaines avant la date de la formation.
- Le cas échéant, les personnes non retenues sont informées par courriel.
- Une attestation de présence vous sera remise en fin de stage.

Quels sont les engagements de chacun ?

Les formations proposées sont gratuites pour les stagiaires. Elles sont financées par le Département des Hautes-Pyrénées dans le cadre de la compétence obligatoire de lecture publique. Seuls les frais de déplacement et de restauration sont à la charge du stagiaire mais ils peuvent être remboursés par sa collectivité en application du décret 91-573 du 19 juin 1991.

La Médiathèque départementale se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre de participants est insuffisant.

Les stagiaires seront prévenus par courriel.

De son côté, le stagiaire s'engage à :

- Prévenir la MD65 au plus vite en cas de désistement, afin que sa place soit proposée à un autre stagiaire.
- Suivre la formation dans son intégralité en respectant les horaires.
- Remplir le formulaire d'évaluation à la fin de la formation.
- Autoriser la MD65 à le photographier et/ou le filmer et à diffuser ces images sur ses réseaux.

Logistique et lieu de formation

Horaires et pauses déjeuner : 6h30 de formation de 9h à 16h30 avec une pause méridienne d'1h.

Un repas commun avec l'ensemble des stagiaires et le/la formateur/formatrice est systématiquement proposé et reste à la charge du stagiaire.

Il est possible d'apporter et de réchauffer votre repas dans la salle de formation (micro ondes à votre disposition).

Un parking est disponible devant la Médiathèque départementale (18 boulevard Claude Debussy – Tarbes).

Nous vous invitons à diffuser largement le programme de formation au sein de votre équipe et à suivre régulièrement l'actualité de ce service sur le site hapybiblio.fr.

Contact : marie-manuelle.pouts-belzuz@ha-py.fr

